

en gestion et l'accès aux marchés dont elles ont besoin. Toutes les firmes peuvent bénéficier d'alliances axées sur l'investissement, mais l'approche est plus particulièrement utile aux PME qui oeuvrent dans des domaines de pointe. Les PME canadiennes offrant des technologies, des produits et des services innovateurs dans treize secteurs sont identifiées - avec leurs besoins en capitaux d'investissement - et présentées sous forme de profils. Ces profils sont portés à l'attention d'investisseurs étrangers potentiels, tout comme les avantages à mener des affaires au Canada dans ce secteur particulier. On trouve ensuite des partenaires étrangers qui peuvent aider les PME canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés, à obtenir des capitaux d'investissement, à échanger de la technologie, à développer de nouveaux produits ou à acquérir un savoir-faire en gestion. L'intérêt des firmes étrangères est porté à l'attention des sociétés canadiennes, et celles-ci financent ensuite elles-mêmes leurs visites de suivi.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international collabore en outre avec le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches afin d'appuyer l'acquisition de technologies étrangères et la diffusion de l'information internationale sur la technologie en vue d'améliorer la compétitivité des firmes canadiennes par l'acquisition, le développement et l'exploitation de technologie appropriée. Le PARI offre aux firmes innovatrices des conseils, des services de diagnostic, des références et des contributions financières au titre de projets pertinents de recherche appliquée.

e) l'impact de la réglementation - tant fédérale que provinciale et municipale - sur la compétitivité internationale des entreprises canadiennes;

Le gouvernement fédéral s'attache à rationaliser les réglementations entre juridictions qui nuisent aux PME. On a identifié, pour le début de 1997, des questions réglementaires hautement prioritaires à régler et des objectifs spécifiques à atteindre. À la fin de 1996, 250 règlements auront été révoqués, et 370 autres auront été révisés.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a produit, avec ses contreparties provinciales - une publication intitulée Gérer la réglementation au Canada, qui met en relief la réforme et le processus réglementaires aux niveaux fédéral et provincial. Le président du Conseil du Trésor, à titre de ministre responsable des Affaires réglementaires, a invité ses homologues provinciaux à participer à l'établissement d'un comité directeur qui serait chargé de veiller à ce que le Canada respecte ses obligations envers l'OCDE en matière de gestion de son cadre réglementaire.

Le président du Conseil du Trésor s'est engagé à collaborer étroitement avec ses collègues pour réduire sensiblement la paperasserie d'ici 1998 -- soit plus précisément le temps que les petites entreprises doivent consacrer à répondre aux demandes d'information transmises par le gouvernement fédéral. Pour l'aider à honorer cet engagement, le président a établi un forum conjoint composé de cadres supérieurs des secteurs public et privé. Depuis son établissement, le forum conjoint a travaillé avec la petite entreprise pour réduire le volume des demandes d'information présentées par le fédéral. Son travail a jusqu'à maintenant permis :

- de corriger plus de la moitié de la centaine de problèmes identifiés par la petite entreprise;
- de simplifier le système des relevés d'emploi dans le contexte de la nouvelle Loi sur l'assurance-emploi, et d'épargner ainsi temps et argent aux employeurs;
- d'introduire une nouvelle politique de paiement dans les 30 jours qui remplace le délai de grâce précédemment appliqué et qui encourage le gouvernement à payer ses factures à temps;
- de réduire de 8 % les enquêtes statistiques imposées à la petite entreprise;
- de réexaminer la possibilité d'utiliser l'information rapportée dans les déclarations de revenus des sociétés pour satisfaire aux exigences de dépôt annuel prévues dans la Loi sur les sociétés par actions; et
- de consulter les petites entreprises sur l'utilité de simplifier le bordereau T4 et de réduire la fréquence des versements sur la paye dans le cas des petits employeurs.

Le forum conjoint a aussi parrainé une étude qui établissait une mesure de base du fardeau d'information imposé aux petites entreprises, et il a publié le rapport annuel du président sur les progrès réalisés pendant sa première année d'activité. Le gouvernement continuera à corriger les problèmes identifiés par